

■ CHAUX-DES-CROTENAY

Carton plein pour ArchéoJuraSites et sa journée Déc... ouvertes

Samedi 20 août, ArchéoJuraSites a organisé sa traditionnelle journée « Déc... Ouvertes » des sites historiques de Chaux-des-Crotenay et des environs. Une journée riche en activités qui a attiré une centaine de curieux.

Samedi 20 août, une centaine de personnes ont tenu à participer aux visites proposées par ArchéoJuraSites, au nombre de 15 différentes, sur des thèmes variés allant de la protohistoire à l'époque du château de Chaux-des-Crotenay, en passant par l'hypothèse d'André Berthier, qui situe la bataille d'Alésia sur ce secteur.

Après avoir imploré le ciel pendant plusieurs semaines afin qu'il pleuve voilà que localement, depuis plusieurs jours le ciel avait abandonné son bleu persistant. De fait samedi matin la pluie, espérée par les uns, est venue fondre sur les participants à ces découvertes. Rare furent cependant ceux que cette pluie a découragés et il y a eu très peu de défections parmi les inscrits. Certains avaient d'ailleurs prévu de se changer pour à nouveau participer aux circuits proposés l'après-midi, qui fut à nouveau ensoleillée. Parmi les visiteurs on dénombrait des habitués qui, chaque année, visitent de nouveaux sites et d'autres au contraire, venant parfois de loin, arrivaient en novices curieux. Les commentaires recueillis à l'issue de la journée étaient flatteurs pour la présidente, Françoise Dubois, et son équipe de bénévoles nombreux et motivés. Toutes les équipes constituées



Un groupe a fait la visite en se déplaçant en VTT, guidé par Patrice Bonnet.

ont rejoint ensuite la magnifique salle communale pour assister à la conférence de Lydie Joan.

Les visites du mardi se poursuivent

Les visites du mardi, elles, se termineront le 30 août. Il est donc encore temps de profiter

des jours de vacances pour satisfaire sa curiosité en découvrant des sites parfois méconnus des personnes habitant à proximité. De quoi déstabiliser certains visiteurs, qui n'imaginaient pas que bien avant les romains les terres jurassiennes étaient déjà habitées. Les Celtes notam-

ment avaient déjà conquis ces territoires occupés par diverses tribus. Ils n'ont pas laissé de traces écrites cependant des témoignages de leur présence ont traversé les millénaires et sont encore visibles pour autant qu'on ne les détruise pas.

Raymond Metra

« L'ARCHÉOLOGIE EST UNE AFFAIRE DE SPÉCIALISTE »

Ingénieure au service régional de l'archéologie, Lydie Joan a donné une conférence sur les différentes facettes de protection et conservation du patrimoine archéologique fragile et non renouvelable. Elle a ainsi présenté l'évolution de la législation en la matière, en remontant à l'appel de Victor Hugo en 1825. Ce dernier, consterné par les destructions de monuments dans Paris, a obtenu la création de la protection des monuments historiques. C'est sans doute aussi grâce à Prosper Mérimée que les balbutiements de la protection archéologique ont pu prendre un véritable essor, qui depuis n'a cessé d'évoluer, tout comme les techniques de fouilles, de datation et d'investigations non destructrices. Lydie Joan, dans un discours très construit et très accessible par les participants attentifs, a su montrer comment la recherche archéologique est une affaire de spécialistes. Elle a rappelé à un auditoire déjà convaincu, la vacuité des recherches d'amateurs armés parfois de détecteur de métaux : « ces recherches et méthodes sont non seulement inutiles mais contraire à l'intérêt de chacun ». En effet pour effectuer des recherches il faut disposer d'une autorisation, même sur son propre terrain. Depuis la loi de 2016, les objets découverts sont propriété de l'État. Le fait d'effectuer des fouilles non autorisées expose à de lourdes peines ou amendes. Comme le rappelait François Chambon, représentant de l'association l'Oppidum, « halte au pillage, l'archéologie est un métier et affaire de spécialiste faute de quoi les interprétations sont biaisées ». Certes les techniques continuent d'évoluer mais la législation va devoir s'adapter à de nouvelles menaces. En effet, pour des raisons économiques, les milieux agricoles et forestiers utilisent des engins et des techniques qui peuvent s'avérer destructrices pour certains vestiges et rien pour l'instant dans le droit français n'encadre ces pratiques. Individuellement et collectivement nous sommes responsables de la protection des vestiges archéologiques qui nous environnent. [R.M]